Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Avril 1902. No. 20

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

Nos Affaires Municipales

Procès Verbal de la sixième séance régulière du 20e Conseil de la Ville de St-Boniface tenue lundi le 24e jour de Mars 1902.

Présents : Messieurs les Conseillers Gauvin, Collin, Lavoie, Couture Jean Pelletier et Turenne.

Mons le Cons Gauvin, pro maire occupe le fauteuil.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et confirmé

Lecture est ensuite donnée des communiqués suivants.

D. B. Hanna, Surintendant du C. N. R. accusant réception de la lettrre du Sec-Trésorier en date du 11 courant concernant la traverse de l'Avenue Taché et autres sujets. Filé.

Edm. Coutu se plaignant qu'il est injustement retenu en quarantaine et demandant d'être indemnisé. Référé au Comité de Santé et Licences.

Henri Chénias de Monieux se plaignant qu'un attendat a été commis sur sa personne le 20 courant de l'autre côté de la Seine.

Rév. F A. Dugas V. G. en sa qualité de curé de la Ville, attirant l'attention du Conseil sur la morale publique et regrettant que des efforts soient faits pour empêcher le zèle de la Police et priant le Conseil de considérer les maux causés par l'intempérance et de se demander si les hotels ne sont pas trop nombreux à Saint-Boniface. Les deux dernières lettres sont référées au Comité de Police et feu.

John Ryan manifestant le désir de se voir aidé par la Ville dans un emprunt de $2.700 00 qu'il veut faire pour rebâtir sa manufacture de laine. Référé au Comité des finances.

Le rapport des auditeurs pour l'année 1901 est aussi lu et renvoyé au Comité général du Conseil pour examen.

Présenté les comptes suivants: Eug. Paradis, auditeur $40.00 J. A. Marion auditeur $40.00 Théo. Bertrand déboursés au bureau d'enrégistrement $10.00 Lands Titles office, Copie de plan 1.00, Amédée Landry 2.60 Rôle de paie No 11 $120.00, Rôle de paie No 12,3.00.

Le cons. Lavoie présente le quatrième rapport du comité de police et feu recommande que le compte de la Canadian Rubber Company $65.00 pour boyau de suction soit accepté et payé.

Que le deuxième rapport de la Cour de Police soit accepté et filé ;

Que vu que Mr. John Bédard n'a pas rempli les conditions du contrat pour réparation de la pompe à vapeur ce contrat soit déclaré résilié et qu'avis lui en soit donné sans préjudice aux recours de la Ville contre lui.

Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons Jean appuyé par le Cons. Couture que le Cons Gauvin soit continué dans sa charge de pro-maire pour les prochains trois mois. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier appuyé par le Cons. Turenne que le compte d'Amédé Landry $2.65, et celui de A. Lemay $17.95 présenté à la dernière séance soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Cons. Collin appuyé par le Cons. Lavoie que les Comptes suivants soient acceptés et payés savoir :

A. Lemay (présenté à la dernière séance) $40.00; Land Titles office $1.00 Théo. Bertrand $10.00 Eugène Paradis réduit à $35. J. A. Marion $35.00 Agréé.

Proposé par le Cons Lavoie appuyé par le Cons. Couture que le rôle de paie No 12 pour $3.00 soit accepté et payé. Agréé

Proposé par le Cons. Turenne appuyé par le Cons. Pelletier que le rôle de paie No. 11 pour $120.20 soit accepté et payé. Agréé.

Un compte de $5.00 du Dr G. A. Dubuc est référé au Comite de Santé et la séance est levée.

Un Quatrieme Contingent Canadien

Le gouvernement impérial a accepté l'offre du gouvernement canadien d'envoyer un quatrième contingent canadien.

Il y a toute raison de croire que le Bureau de la Guerre demandera que la majeure partie des troupes offertes se compose d'infanterie montée, mais quant aux détails de l'organisation, rien ne pourra être décidé avant réception de l'acceptation du Bureau de la Guerre.

Le contingent sera sans doute recruté de la même façon que le dernier—le Canada fournira les hommes, le département de la Milice les équipera—et l'Angleterre remboursera sans doute le Canada de ses frais

Chronique de la Province

ELIE

A Elie le 23 courant la mort toujours inexorable faisait une nouvelle victime dans la personne de Melle Elizabeth Roy.

Agée seulement de 16 ans, rêvant un brillant avenir, possédant des qualités qui lui avaient attiré l'amitié de tous ceux qui l'approchaient, elle avait su se conquérir un cercle d'amis qui pendant lontemps déploreront cette perte.

Mais c'était une fleur mure pour le ciel, et Dieu rappella à lui cette belle âme avant qu'elle ne fut ternie au souffle impur du monde.

Consolez-vous donc, parents et amis, consolez-vous, car celle que vous pleurez est allée dans un monde meilleur jouir du bonheur que lui ont mérité ses vertus.

UN AMI.

CONFERENCES AGRICOLES

Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quinze jours, le gouvernement Roblin, a retenu les services d'un agronome de mérite, M. Jehan de Froment, de Notre-Dame de Lourdes, pour donner des conférences agricoles dans plusieurs paroisses françaises. Nous publions aujourd'hui la date de ces conférences. M. J. R. Côté, inspecteur et professeur à l'Ecole d'Industrie Laitière du gouvernement, accompagnera M. de Froment dans cette tournée:

5 avril, samedi, Nesbitt School, 7 hrs p. m.

7 avril, lundi, Otterburne 7 hrs p. m.

8 avril, mardi, Saint-Pierre, 7 hrs p. m.

9 avril, mercredi, Saint-Malo, 2 hrs p. m.

10 avril, jeudi, Sainte-Agathe, 7 hrs p. m.

11 avril, Vendredi, Saint-Adolphe, 7 hrs p. m.

12 avril, samedi, Saint-Norbert, 2 hrs. p. m.

14 avril, lundi, Letellier 7 hrs p. m.

15 avril, mardi, Saint-Joseph 7 hrs p. m.

Si les chemins étaient trop mauvais, ou si les semences sont déjà commencées, les conférences auront lieu à une date ultérieure.

FEU M. SIMON TRUDEAU

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de M. Simon Trudeau de Prairie Prairie Grove. M. Trudeau était né dans la Province de Québec, en 1834; en 1881, M. Trudeau partit de Beauharnois pour venir au Manitoba.

Le défunt laisse une femme, un fils et deux filles, auxquels nous adressons nos vives sympathies.

Les funérailles ont eu lieu vendredi dernier à la cathédrale de Saint-Boniface.

Nous enregistrons aussi le décès de Melle Clara Boucher, fille de M. Achille Boucher, de Saint-Bonifade, morte la semaine dernière, à l'âge de 15 ans. La famille voudra accepter nos condoléances.

LA VOTATION

C'est aujoud'hui qu'on vote *OUI* ou *NON*, sur l'acte des liqueurs. A Winnipeg en vote ferme, à Saint-Boniface, pas mal aussi.

Le Manitoba.

Mercredi, 26 Mars 1902

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1,00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

Au Parlement Federal

A l'une des séances de la semaine dernière, l'hon. M. LaRivière a rélevé dans le recensement une classification malheureuse des Métis de l'ouest.

Voici le résumé des paroles du député de Provencher:

"Je saisis cette occasion, M. l'orateur, d'attirer l'attention du gouvernement sur une erreur de classification faite dans les rapports du recensement de l'année dernière. Les Métis y sont inscrits sous la dénomination de *Sauvages*. J'espère que cette classification n'a pas été faite avec l'intention d'insulter cette intéressante partie de notre population. Elle n'en est pas moins erronée. Elle tend à les placer devant le public dans une condition d'infériorité, comme étant étrangers à la civilisation. Je proteste contre cette imputation et contre cet acte des officiers du recensement- J'espère que l'on saura corriger cette grave erreur."

L'election de Beauharnois

Nous regrettons la défaite de M. Bergeron à Beauharnois. Sa personnalité même est trè sympathique et son absence de la Chambre crée un vide. Sa longue expérience parlementaire et ses talents naturels en avaient fait l'un des hommes marquants de députation. Mais si nous déplorons cette défaite de M. Bergeron à cause de lui-même, de ses qualités et de la cause qu'il représente, nos regrets deviennent encore plus vifs quand nous le comparons à celui qui l'a vaincu.

Préférer un Loy à Bergeron,—Loy, une médiocrité reconnue, et Bergeron, une valeur parlementaire également admise—c'est insensé! Il faut que l'opinion publique soit bien malade et bien affaiblie pour ne pas s'apercevoir de la bévue que constitue ce résultat.

Les vainqueurs ont l'audace de nous présenter le spectacle des Canadiens-français catholiques votant pour M. Loy, un anglais protestant, comme un grand exemple de tolérance et de générosité de leur part, c'est au contraire dans le cas actuel, un abâtardissement.

Nous concevons que lorsqu'il s'agit d'une personnalité importante, s'offrant aux suffrages des léecteurs dans des circonstances spéciales, comme cela s'est déjà vu dans notre histoire, il y ait lieu de déroger aux instincts naturels qui portent tout homme à se choisir un représentant parmi les siens. Mais il n'y avait rien de tel dans l'élection de Beauharnois. M. Loy n'est pas sympathique à nos idées; on dit même qu'il était autrefois conservateur et qu'il est passé au parti libéral à cause de la politique conservatrice qui cherchait à nous rendre justice dans la question scolaire; il n'a aucune éminence, et son influence au parlement est nulle. Les électeurs qui l'ont préféré à M. Bergeron, un enfant du comté et un bon Canadien-français dont le rôle au parlement a toujours été remarquable, ont fait un métier de dupes. Et c'est une impertinence inqualifiable de la part la de presse libérale française et anglaise, de chercher à nous en imposer par des louanges touchant notre libéralité.

Certes, oui, le peuple canadien français est généreux; nous l'avons prouvé en maintes circonstances, dans les élections et par l'esprit dont nous savons imprégner nos institutions, mais il faut bien constater qu'on ne nous rend guère le change. Est-ce vrai? Dans cette élection même de Beauharnois, les dépêches nous disent que des conservateurs anglais sont allés voter pour M. Loy, parceque celui-ci se présentant pour appuyer un gouvernement libéral, était un anglais protestant. On a constaté qu'en 1896, un phénomène analogue s'est produit de diverses manières et en plusieurs endroits.

En face d'un pareil jeu, les Canadiens-français ont le droit de réclamer l'un des leurs pour les représenter dans les comtés où ils sont la majorité sans mériter l'accusation d'intolérance ou de vouloir soulever des préjugés de race. C'est purement un acte de défense légitime. Tous les dithyrambes sur l'union et l'harmonie des classes que l'on entend actuellement sont des hors-d'œuvres, et les éloges que l'on nous adresse à l'occasion de l'élection de Beauharnois sont de la nature des flatteries qu'il faut recevoir comme des injures. C'est de la glue pour les gobeurs!

Les électeurs de Beauharnois ne sont pas tous heureusement de la pâte dont ont fait des dupes. La majorité obtenue par M. Loy en 1900, a été réduite de près 50 par cent. La réaction se fait évidemment. Nous en félicitons le comté de Beauharnois et nous espérons qu'à la prochaine fois, s'inspirant de plus en plus des sentiments d'une juste fierté et du devoir pressant de reprendre une position capable de faire respecter partout nos droits, on renverra au parlement soit M. Bergeron, soit un autre homme également doué de connaissances, d'habileté, et pris parmi la nationalité qui forme la majorité dans ce comté.

UNE VOIX DU MANITOBA

(Du Temps, d'Ottawa)

L'honorable Sénateur Bernier ne laisse jamais passer l'occasion de parler en faveur du Manitoba comme champ d'immigration. C'est ce que tout bon patriote doit faire. Les gens de la province de Québec peuvent avoir des préférences pour cette province, nous d'Ontario travaillons pour attirer des colons dans nos nouveaux districts de colonisation, et les citoyens du Manitoba désirent voir augmenter le courant d'immigration vers leur province. Toutes ces aspirations sont légitimes, et leur réalisation ne peut être qu'utile au bien général du pays. Voici à ce propos une lettre que l'hon. sénateur Bernier adresse au directeur du "Courrier de l'Ouest!"

A M. le Directeur du "Courrier de l'Ouest":

Monsieur,

Le numéro du 24 jandier dernier de votre journal contenait une correspondance de M. D. A. Michaud, de St-Paul, Minn., dans laquelle je lis le paragraphe suivant:

"Sachant que plusieurs chefs de familles établis sur des terres valant $100 l'acre dans l'Illinois, l'Ohio, l'Indiana et le Michigan, seraient heureux de pouvoir établir leurs enfants autour d'eux si nous pouvions leur vendre d'aussi bonne terre que la leur pour $15 et $25 l'acre dans le Minnesota, je me fais un devoir aujourd'hui de leur donner les principaux renseignements sur le climat, le sol, l'eau et les richesses forestières du Minnesota et du Dakota Nord."

Il ne peut nous être reproché, n'est-ce pas, de désirer le retour au Canada de nos compatriotes fixés actuellement au sol américain. Il n'entre cependant pas dans nos idées de faire une propagande qui pourrait nuire aux intérêts légitimes des familles, ou des localités où elles sont établies. Mais, puisqu'il y a, au dire de M. Michaud, "des chefs de familles" qui "seraient heureux" de vendre leur propriété actuelle à gros prix pour en acheter d'autres à meilleur marché, ce ne peut être une indiscrétion de notre part d'attirer l'attention de ces chefs de famille, déjà disposés à quitter leur domicile actuel, sur le sol canadien, qui est leur patrie d'origine.

A l'heure qu'il est, il y a des groupes considérables de citoyens américains, d'origines diverses, qui abandonnent les Etats-Unis pour venir s'établir au Manitaba et dans les territoires du Nord-Ouest Canadien, où existent les conditions du bon marché sur lesquelles appuie M. Michaud L'un d'eux expliquait ici, l'autre jour de la même façon que celui-ci, ce mouvement significatif et nouveau des fermiers américains vers notre pays. Ils ont été frappés de la récolte phénominale produite par notre seule province en 1901.

Les travaux de trente-deux mille (32,000) cultivateurs ont donné quatre vingt-cinq millions (85,000,000) minots de grains, dont cinquante millions (50,000,000) minots de blé.

En face de ce résultat superbe, des députations, composées d'experts, sont venues, des Etats-Unis, visiter notre pays. Ils en ont été émerveillés pour la plupart, et nous voyons aujourd'hui le résultat de leurs explorations. Ils viennent en groupes nombreux, du Minnesota, du Dakota, du Kansas et d'ailleurs, s'établir parmi nous.

Pourquoi ceux de nos compatriotes, qui so gent à se déplacer ne feraient-ils pas comme ces autres citoyens américains et ne viendraient-ils pas ici? Si nos terres, d'un prix variant de $5, à $20 l'acre, sont avantageuses pour ces citoyens américains, on ne voit pas pourquoi elles ne le seraient pas autant pour les Canadiens-français; ce qui est bon pour les uns, doit l'être aussi pour les autres.

Les premiers sont uniquement mus par leurs intérêts particuliers.

Pour les Canadiens-français, il y aurait ces mêmes intérêts à servir, et en plus, il y aurait un motif patriotique pour les déterminer, celui de rentrer dans leur pays.

N'y a-t-il pas quelque chose de navrant, pour nous tous dans ce spectacle des étrangers envahissant le sol canadien, tandis que les autres—le vrai peuple canadien—s'en tiennent éloignés! Il saute aux yeux pourtant que si notre sol peut donner la vie et le bien être à ces étrangers, il peut aussi les donner à ses enfants légitimes les Canadiens-français.

Si je demande au "Courrier" de publier ces lignes, ce n'est pas, laissez-moi vous l'assurer, dans un but de propagande illégitime. Je m'adresse à ceux qui rentrent dans la catégorie des chefs de familles mentionnés par M. Michaud dans les paroles que j'ai reproduites au début de cette lettre. Et M. Michaud lui-même, voudra bien y voir non pas une tentative de nuire à l'œuvre qu'il peut avoir en vue mais seulement le désir naturel de voir autant de compatriotes que possible rentrer dans leurs pays. A conditions égales, n'est-ce pas que celui-ci doit être préféré?

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, votre dévoué serviteur.

T. A. BERNIER.

Saint-Boniface, Manitoba,
Canada.

APICULTURE

Nous sommes heureux de pouvoir commencer aujourd'hui la publication de la belle conférence que M. Antoine Dupasquier, de Notre-Dame de Lourdes, nous a donnée récemment sur l'apiculture.

L'apiculture est sujet d'une importance majeure pour nos cultivateurs. L'expérience a prouvé que notre province, avec son beau soleil et les fleurs variées de ses prairies, est l'un des pays les plus favorables à la production du miel. Nous avons déjà dit quelque chose à ce propos; nous avons déjà publié sur l'apiculture une étude importante écrite par M. Dupasquier lui-même. Et si la conférence que nous insérons aujourd'hui avait pour résultat de donner, ne fut ce même qu'un apiculteur à chaque paroisse française, ce serait déjà un bon résultat, car ce serait, nous en sommes sûrs, la cause d'une initiative qui par les profits qu'elles rapporterait aurait vite des imitateurs.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Les exercices de la Semaine Sainte ont attiré beaucoup de monde à la cathédrale. Le sermon du Jeudi-Saint, sur l'Eucharistie a été donné par le T. R. M. Dugas, vicaire général, celui du Vendredi Saint, sur la Passion, par M l'abbé Trudel et celui du Jour de Pâques, à la grand'messe, par M. l'abbé Béliveau. Nous avons beaucoup aimé ces trois sermons.

A la grand'messe de Pâques, Mgr l'Archevêque a officié avec comme prêtre assistant, M. le grand-vicaire Dugas; diacre d'honneur, M. l'abbé Béliveau; sous-diacre d'honneur, M. l'abbé Custorz; diacre d'office, M. l'abbé Trudel; sous-diacre d'office, M. Chouinard.

La maîtrise et l'orchestre de la cathédrale ont donné une bonne musique. Très bien, aussi, les décorations de l'église, spécialement celles du maître-autel.

FEU M. ROGER GOULET

Les funérailles de feu M. Roger Goulet, sr., ont eu lieu lundi matin à la cathédrale. Ces funérailles ont été imposantes, et par le cérémonial et par le nombre des assistants.

Le deuil était conduit par MM. Léonide et Maxime Goulet, frères du défunt et son neveu, M. Roger Goulet, jr., inspecteur des écoles.

Les porteurs étaient; M. le shérif Inkster, M. Elie Genthon, M. Pierre Deschambault, M. S. Patterson, M. Daniel Carrière et Andrew McDermott.

La messe de requiem a été chantée par M. l'abbé Cloutier, avec M. l'abbé Trudel comme diacre et la R. M. Poitras comme sous-diacre.

Mgr l'Archevêpue était au trône.

La maîtrise de la cathédrale s'est bien acquitté de sa tâche, M. Paul Salé touchait l'orgue.

Mentionnons ici que des tributs floraux ornaient le cercueil; le département des terres du Dominion, dont M. Goulet était l'un des employés, en avait présenté un d'une beauté exceptionnelle.

Nous réitérons à la famille nos plus vives sympathies.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant la *First National Bank of Canada* avec les pouvoirs ordinaires des Banques, d'après l'acte des Banques et ses amendements.

Signé S. B. WOODS
Avocat des requérants

Daté ce 20ième jour de mars 1902.



AVIS

MUNICIPALITÉ RURALE DE RITCHOT

VENTE DE TERTES POUR ARRERAGES DE TAXES

En vertu d'un mandat émis par le préfet de la Municipalité Rurale de Ritchot dans la Province de Manitoba, sous sa signature et le sceau corporatif de la dite Municipalité et portant la date du 14ième jour de Mars 1902 me commandant de prélever sur les differents morceaux ou lopins de terres dans la dite Municipalité ci-après mentionnés et décrits, les taxes arriérées respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les presentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mercredi le 30 ième jour d'avril A. D. 1902 à 11 heures de l'avant midi au Bureau de Mr Joseph Lecomte au No 366 de la Rue Principale de la cité de Winnipeg dans la dite Province de Manitoba je vendrai à l'enchère publique les dits terrains, pour les dits arrérages de taxes et frais:

Description of Property Part of Section or Parish Lot	Section	Township	Range	Acres	Arrears of Taxes	Costs	TOTAL	Patented Or unpatented
Lot 563 St-Agathe				156	47 14	50	47 64	Patented
Lot 591 do Excepting Sly 1 ch and 20 acres lying along side of western Limits of great Highway				150	85 87	50	86 37	do
Lot 597 St-Agathe				160.65	46 49	50	46 99	do
Lot 599 do				122.36	43 09	50	43 59	do
Lot 1 St-Norbert				106.35	25 15	50	25 65	do
Sly 4 ch lot 49 St-Norbert				65	21 61	50	22 11	do
Sly 5chs lot 52 do				112	37 46	50	37 96	do
Outer 2 miles lot 64 St-Norbert				93	55 45	50	55 95	do
Part Sly 5chs between Red River and Lasalle Riv. lot 71 St-Nbt				64.32	37 41	50	37 91	do
Part Sly 3chs of Nly 6 chs between Highway and Red River, Lot 75 St-Norbert				4	21 64	50	22 14	do
Nly 2chs & 92 links, Inner and Outer 2 miles Lot 90 St-Norbert				80	32 29	50	32 79	do
Sly 4 chs Inner 2 miles Lot 91 St Norbert				41	89 24	50	89 74	do
Outer 2miles and Nly 4 chs Inner 2 miles lot 91 St-Norbert				16	49 81	50	50 31	do
lot 106 do				194.50	66 93	50	67 43	do
lot 107 do				97.50	47 06	50	47 56	do
lot 113 do				8.26	6 06	50	6 56	do
Sly 3 chs 125 do				38.56	17 42	50	17 92	do
lot 126 do				82.80	37 89	50	38 39	do
lot 127 do				96	44 20	50	44 70	do
lot 128 do				79.60	43 74	50	44 24	do
Part East Highway Lot 129 St-Norbert				56	25 88	50	26 38	do
Part west do do 129 St-Norbert				25	29 54	50	30 04	do
Part between Highway and red River lots 131 & 132 St-Norbert				41	29 69	50	30 19	do
Easterly Part Inner 2 miles Lot 138 St-Norbert				757	30 93	50	31 43	do
S½ inner 2 miles Lot 139 St-Norbert				56.58	17 33	50	17 83	do
Lot 146 St-Norbert				10.67	24 91	50	25 41	do
Part Nly 5½chs Between Highway and Red River Lot 149 St-Norb.				44	41 34	50	41 84	do
Outer 2 miles Lot 149 St-Norbert				56	37 65	50	38 15	do
N½ outer 2 miles Lot 155 St-Norb				31.42	36 50	50	37 00	do
S½ do do 155 do				do	52 64	50	53 14	do
Sly 3 chs of Nly 8chs outer 2 mil Lot 163 St-Norbert.				41.94	34 90	50	35 40	do
Inner and outer 2 miles Lot 165 St-Norbert				116.38	51 32	50	51 82	do
Inner 2miles Lot 177 St-Norbert				117	48 36	50	48 86	do
Lot 230 St Norbert				153,50	63 43	50	63 93	do
231 do				158.58	66 71	50	67 21	do
Sly 2 chs Lot 242 St Norbert				36 90	22 88	50	23 38	do
do 253 do				139	56 60	50	57 10	do
do 534 St-Agathe				195.55	98 37	50	98 87	do
do 562 do				169.07	53 92	50	54 42	do
do 592 do				132 50	52 49	50	52 99	do
do 592B do				355	186 83	50	187 33	do
do 594 do				148	84 73	50	85 23	do
do 596 do				150	85 81	50	86 31	do
do 598 do				163.53	87 39	50	87 89	do
do 600 do				157	90 52	50	91 02	do
do 604 do				152,50	66 50	50	67 00	do
do 606 do				146.50	78 17	50	78 67	do
do 616 do				161	59 45	50	59 95	do
do 638 do				165	59 07	50	59 57	do
N E¼ & E½ N. W¼	1	9	3E	236	82 33	50	82 83	do
E½	15	7	3E	320	151 89	50	152 39	do
W½	14	7	3E	320	151 89	50	152 39	do
N½ N E¼	14	7	3E	80	38 00	50	38 50	do
N W¼	13	7	3E	160	73 10	50	73 60	do
S½ N E¼ & S E¼	14	7	3E	240	80 24	50	80 74	do

Le droit de chemin du chemin de Fer du Pacifique Canadien, et le droit de chemin du chemin de Fer "Canadian Northern" sont exceptés de la vente.

Daté à St-Norbert ce 17ème jour de mars A. D. 1902.

G. T. LANDRY,
Sec. Trésorier

AVIS

Avis est par le présent donné qu'il sera demandé au parlement de la Puissance à la prochaine session de passer un acte incorporant la Canadian Manufacturers Association avec tous les droits et pouvoirs nécessaires.

THOMSON HENDERSON & BELL.
Solliciteurs des requérants,

Toronto, le 5 Janvier 1902. 25-19.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le diocèse de la "Orthodox Russo Greek Catholic Church for North America and the Alentian Island," et chacune des paroisses et missions de la dite église au Canada, avec pouvoir d'acquérir et de posséder toutes propriétés mobilières et immobilières pour fins religieuses, d'éducation et de charité et pour établir et faire fonctionner des églises, écoles, et institutions de charité.

Daté à Edmonton Alberta 26 jour de décembre, A. D. 1901.

SHORT & CROSS.
Solliciteurs des Réquerrants.

Universite de Manitoba.

Les examents annuels de l'Université de Manitoba auront lieu aux dates suivantes

Arts et Droit—Lundi, avril le 21.
Médecine—Lundi, mai le 12
Immatriculation—Lundi, mai le 26.

Toute demande d'admission à écrire sur aucun de ces examens doit être les mains du Régistraire de l'Université au moins vingt jours avant la date de cet examen.

G. I. LAIRD.
Régistaire





Sacre de Mgr Breynat

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est partie pour Prince Albert, où Elle se rend pour le sacre de Mgr Breynat, qui aura L'eu dimanche prochain. Le R. P. Drummond, S. J., ser aussi, nous dit, on présent à cette cérémonie.

Il y aura au cours de ces démonstrations, Conseil de la Province Ecclésiastique, de Saint-Boniface.

EXCURSION

L'excursion du R. P. Blais, O. M. I., est arrivée vendredi matin à Winnipeg. Elle comprend un bon nombre de familles, en tout quatre vingts personnes. Comme le R. P. Blais a été retenu dans la province de Québec, auprès de son frère mourant, c'est M. l'abbé Béliveau, de l'Archevêché, qui a bien voulu diriger ces colons.

Ces imigrants viennent de la Nouvelle-Angleterre et de province de Québec. Une famille restera ici à Saint-Boniface; une autre ira à Saint-Pierre-Jolys; une autre à Saint-Agathe, deux à Saint-Raphaël et une autre visite en ce moment les terrains; quelques jeunes gens sont partis pour Saint-Félix où ils ont trouvé de l'emploi.

Nous souhaitons le bienvenue à ces familles canadiennes-françaises, et leur souhaitons la prospérité qu'elle sont venu chercher ici.

L'HON. JUGE PRENDERGAST

L'Hon. juge Prendergast part aujourd'hui pour Prince Albert où l'appellent ses nouvelles fonctions.

Sa famille ne quittera pas maintenant Saint-Boniface.

ANNIVERSAIRE

M. le Docteur Lambert, de cette ville, atteignait au jour de Pâques, le cinquantième anniversaire de sa naissance.

M. et Mde Lambert ont célébré cet événement heureux en conviant leurs nombreux amis à une soirée de cartes, au Bazar.

La salle du Bazar avait été décorée avec beaucoup de goût. On imagine facilement ce que fut cette réunion: la courtoise hospitalité de Madame Lambert est bien connue et ses invitations sont de celles qu'il fait toujours le plus plaisir de recevoir.

M. le Docteur voudra bien accepter nos meilleures félicitations

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du Conseil de ville lundi prochain.

—Jolie soirée hier, chez Mde Rowland Dixon, de Winnipeg.

—Terre à louer, à 1½ m. de la ville; s'adresser au bureau de M. J. Bernier. 363 rue Main Winnipeg.

—L'eau de la Rivière continue toujours à monter; on rapporte qu'au Portage la Prairie l'eau est au même niveau qu'en 1882.

—On vote bien à Saint-Boniface, sur l'acte des liqueurs; mais ça n'a pas l'enlevant d'une lutte entre candidats!

—Melle Emilienne Bertrand, qui, on le sait, enseigne gratuitement à Notre-Dame de Lourdes depuis longtemps, est en visite à Saint-Boniface, chez sa mère, Mde S. A. D. Bertrand.

—Après une semaine sainte d'une températue maussade, tous apprécient maintenant d'autant plus le beau soleil qui nous éclaire. Les chemins sont encore gelés et cahoteux.

—L'ouverture du magasin de modes de Madame A. Olivier, 311½ rue Main Winnipeg a eu lieu la semaine dernière. Quiconque passe devant ce magasin peut y admirer une magnifique vitrime.

—On nous annonce plusieurs constructions cet été à Saint-Boniface. On a déjà commencé certains travaux préliminaires à l'agrandissement du collège. L'aile nouvelle devra être remise aux autorités du collège de 1er août.

—M. Eugène Bélanger de cette ville, part jeudi pour Pellican Narrow, N. W. T, où il résidera à l'avenir. Ses amis se sont réunis dimanche au Restaurant Leblanc et lui ont fait une cordiale démonstration d'adieu.

—Nous sommes heureux d'annoncer que Madame Prud'homme, épouse de Son Honneur le Juge Prud'homme, qui avait dû, se rendre à l'Hôpital de Saint-Boniface, est depuis quelques jours, en pleine voie de guérison.

—L'encan de M. Currie, au bloc Royal avenue Provencher, a été ajourné mardi à samedi prochain le 5 avril, et commencera à 2 hrs p. m; aussi à 7.30 p. m. M. Currie désire offrir ses remerciements aux personnes qui l'ont si bien encouragé mardi. Il vendra tout samedi et invite tout le monde. Nous pouvous ajouter que M. Currie mérite cet encouragement par sa courtoisie et son honnêteté.

LE BAZAR

M. J-B Leclerc l'actif et entreprenant propriétaire du Bazar, vient de faire donner une toilette neuve à sa salle. Les murs ont été décorés à teintes du meilleur goût et du meilleur effet. Dorures, tapisseries et coups de pinceaux rendent la salle coquette. Ce sont MM. Arial et Pambrun qui ont eu ce contrat.

La grève des tailleurs.

Un orateur est à la tribune:

—Nous ne voulons pas rester plus longtemps sous la coupe des patrons. De fil en aiguille, nous deviendrions de véritables doublures! Nous avons des protections dans la manche! Ne nous laissons donc pas battre par les revers. La fortune tient à un coup de dé! Un peu de courage, et les patrons remporteront une veste!

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'étude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour de établir telles succursales qui seront necessaires; pour établir différentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour affilier à aucune autre institution ayant la même ou des fins analogue; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des réglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Dec. 5 1901, Procureurs de requérants.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte déclarant les pouvoirs corporatifs de la Trans-Canada Railway Company en pleine force et effet; aussi consolidant et amendant les actes relatifs à la compagnie de manière à étendre de temps de la construction et de l'achèvement du chemin de fer commencé à Roberval; donnant à la Compagnie droit de circuler sur les lignes de Québec et Lake St. John Railway de Roberval à Québec et Chicoutimi; et pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires; et pour autres fins.

HAMEL, TESSIER & TESSIER,
Avocats des requérants.
Québec, 13 février 1902.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant The Canadian Northern Express Company avec tous les pouvoirs nécessaires et usuels de bureaux d'une Compagnie d'Express; aussi d'un acte incorporant The Canadian Northern Telegraph Company avec tous les pouvoirs nécessaires ordinaires d'une compagnie de télégraphe et de téléphone.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.
Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2-9.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte incorporant la Metropolitan Bank of Canada avec les pouvoirs usuels des Banques sous l'acte des Banques et ses amendements,

J. B. COBURN,
Avocat des requérants.
Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2-9.

ON DEMANDE

Un instituteur pour le District Scolaire de Richard, dans le village de Somerset. Doit être de religion catholique et capable d'enseigner l'anglais et le français. Devra entrer en fonctions le 1er avril et continuer pendant neuf mois. Application devant mentionner l'expérience acquise dans l'enseignement. S'adresser à

W. J. SIMMONDS,
Sec-Trésorier,
Somerset P. Q., Man.

On demande pour Saint-Felix un instituteur ayant de l'expérience dans l'enseignement, et sachant le Français et l'Anglais. Salaire $40.00 par mois.

REV. W. L. JUBINVILLE,
Secrétaire,
Saint-Felix, Man.

APICULTURE

CONFERENCE DE M. A. DUPASQUIER

Qui pourrait ne pas s'intéresser aux abeilles ? Tant d'idées attrayantes s'associent à leur nom Elles réveillent en nous les images de printemps, de brillant soleil de plantes fleuries; elles nous rappellent les prairies gaiement émaillées, les haies verdoyantes, les tapis de thim parfumé, les landes odorantes. Elles nous parle en même temps de l'industrie, de la prévoyance, de l'économie d'un Etat bien policé où la subordination est absolue, point dégradante.

Certes, les fourmies peuvent être très curieuses, plus étonnantes même par les multiples formes de leur vie sociale, par l'infinie variété de leur industrie. Mais l'homme ne les connait souvent que par leur importunité et leurs déprédations. Indifférentes ou nuisibles, jamais utiles ou peu s'en faut, les fourmies n'ont éveillé la curiosité et excité l'intérêt que chez l'homme d,étude.

L'utilité. C'est là une qualité qui fait les attachements solides et durables; et l'Abeille possède à un haut dégré ce précieux avantage. Le délicieux aliment qu'elle fabrique excite toujours la convoitise de l'homme.

De quels labeurs, de quels supplices il en fallait d'abord payer la conquête; cela se voit encore de nos jours dans les contrées incultes de l'Afrique et de l'Amérique.

L'essaim libre, recherché avec passion, exploité aussitôt, n'était jamais qu'une aubaine fort rare. Surveillé avec un soin jaloux, sa possession était toujours incertaine. L'idée devait naturellement et promptement venir de le mettre à portée de soi, près de sa demeure. L'abeille agréa sans hésiter le logis offert par la main de l'homme.

L'APICULTURE ETAIT NÉE

A qu'elle époque remonte la domesticité des abeilles, on ne saurait le dire. Au début de toutes les civilisations nous la trouvons déjà familière aux populations pastorales et agricoles dont l'histoire garde le souvenir.

Les progrès furent lents quand nos pères ne connaissaient ni le microscope ni la chimie, et que leur ruche même à parois de corne était loin d'avoir la transparence de nos ruches à vitres et à volets.

Les bases de l'apiculture moderne furent posées par Huber de Genève, vers la fin du 18ème siècle. Dzierzon, prêtre catholique de la Silicie prussienne et Langstroth, pasteur protestant des Etats-Unis, completèrent l'œuvre de Huber vers le milieu du 19eme siècle, et donnèrent à l'apiculture une marche sûre tant en Europe qu'en Amérique et contribuèrent puissamment par leurs travaux à donner celle-ci toute l'importance qu'elle mérite.

Il est reconnu maintenant que l'apiculture est une des branches les plus importantes de l'économie rurale. En Europe, aux Etats Unis, un peu partout, on comprend toute l'importance de cette culture et l'on sait en retirer de beaux profits.

Pourquoi ne les imiterions-nous pas. Il est prouvé que l'apiculture peut être dans cette contrée aussi profitable que n'importe ailleurs. L'essai n'est pas à faire? il est fait Il y a maintenant au Manitoba des abeilles un peu partout : à Lourdes il y a environ 200 ruches

desquelles on a retiré environ, un peu plus un peu moins, 7000 (sept mille) livres de miel cette année.

On peut donc cultiver des des abeilles au Manitoba et cela avec profit. Cependant il faut tenir compte des conditions climatériques du pays, qui amènent quelques précautions sur lesquelles l'apiculteur doit particulièrement veiller. C'est à cet effet que contrairement à toute autre étude de ce genre, je commencerai par où tous les autres finissent, c'est-à-dire par l'hivernage qui est à mon avis un point de la plus haute importance et d'où dépend la force du rucher pour la saison qui se prépare. Il est aisé de comprendre que des populations qui ont souffert soit d'une manière soit d'une autre pendant la longue réclusion que réclame la sévérité de notre climat, quand l'apiculteur n'a pas procuré à ses chères abeilles les conditions essentiellement propres à atténuer aux conditions de leur emprissonnement, il se trouve au printemps à son grand étonnement en présence d'un hôpital; il y a des morts, des malades, quelques populations qui semblent, il est vrai, se livrer avec ardeur à un travail audessus de leurs forces, mais on lit, on voit en elles toutes les traces de la souffrance et de la fatigue; partout où la mort n'a pas fait de trop grands ravages on voit le découragement, et au lieu d'assister à cette fête que semblent se donner les abeilles pour saluer les premiers rayons d'un soleil printanier, le retour des fleurs et de la vie, le malheureux apiculteur n'a devant lui qu'une ruine.

(*A suivre*)

MENUS PROPOS

Chez l'épicier.

—Est-ce du thé noir ou du thé vert que vous désirez ?

—Ca ne fait rien, ma maîtresse est aveugle.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada a sa prochaine session d'un acte incorporant la Sovereign Life Assurance Company of Canada pour effectuer les affaires ordinaires d'assurance sur la vie sous toutes ses formes et dans tous ses départements.

HUNTER & HUNTER,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Toronto ce 13ème jour de janvier 1902. 29-1 9ins.

FEUILLETON DU MANITOBA.

UNE PARTIE DE PLAISIR

No. 2

Le *Flambard* ne bouge pas plus qu'une borne. Il y a pourtant trois heures que Desfluttes casse du charbon, et que Perdreau le jette dans le foyer. Le propriétaire du canot ne risque plus de paroles de consolation il se contente de surveiller en silence les effortsde l'aiguille du manomètre, qui s'avance par toutes petites saccades. Enfin, comme huit heures sonnent, il croit pouvoir se risquer, il ouvre le robinet du tuyau qui conduit la vapeur de la chandière au cylindre. L'hélice fait lentement un tour, puis s'arrête, puis reprend, puis enfin se décide, et la voilà battant l'eau, pas bien vite, il est vrai, mais enfin battant l'eau tout de même.

—Largue l'amarre! crie à Desfluttes le capitaine du *Flambard* d'une vix de stentor, comme s'il commandait à l'équipage d'un cuirassé.

Il saisit le gouvernail, et le canot commence à tourner lentement sur lui-même pour venir passer par l'ecluse qui est ouverte en ce moment.

Au premier mouvement du bateau, les les deux apprentis marins poussent un cri d'étonnement aussi.

—Nous marchons!

—Nous marchons ! s'écrient-ils et d'un œil ravi, ils considèrent les bouillons d'écume que soulève la petite hélice.

Elle ne tourne pas bien vite, la petite hélice- On dirait qu'elle a peur de faire mal à l'eau, mais pourtant, elle tourne tout de même, et nos passagers lui sont reconnaissants de son bon vouloir. Ils oublient leurs mains noircies, leur visage mouillé de sueur, leurs vêtements tachés pour suivre du regard les deux minces sillons argentés qui derrière le *Flambard* s'allongent en queue d'aronde, et vont mourir au courant le long du quai.

Ils se regardent, et, d'un même geste, se prennent et se serrent les mains, avec l'émotion des lointains départs.

Ils se campent debout, un pied en avant et, la tête haute, l'œil fier, dévisagent les voyageurs des bateaux express qui passent et les dépassent. Seulement, une fois qu'ils ont lancé leurs fiers regards, nos marins, en qui la fierté n'exclut pas la prudence, se baissent rapidement, et se retiennent des mains au bordage, pour n'être pas culbutés par le contre-coup des vagues soulevées par les grands bateaux.

Nos marins se baissent rapidement, mais pour se relever aussitôt, et se camper dans une pose triomphante.

Soudain Desflutes pousse un cri. Il saisit la main de Perdreau, allonge le bras, e lui indique, au fond noir de la soute à charbon, deux points brillants.

—Une bête ! dit-il, et il ajoute en balbutiant :

—C'est-peut-être un serpent!

—Nous allons voir ce que c'est ! reprend Perdreau, et ramassant un morceau de charbon, il le jette dans le fond de la boite

Les points brillants disparaissent.

—Si c'était un vipère! reprend Desflutes, ou un aspic.

—Une bête comme ça, c'est très venimeux ! ajoute Perdreau.

—Surtout en été! confirme Desflutes. Où peut-elle bien être passée? Je ne vois plus ses yeux.

En regardant il se recule le plus loin qu'il peut, tout contre le bord du bateau.

—Fermons le couvercle, c'est plus prudent ! conclut Perdreau.

Ils le rabattent et l'assujettissent avec un gros morceau de charbon. Seulement, comme ils ne savent pas où est passée la bête, ils ne sont pas beaucoup plus rassurés qu'auparavant. A chaque instant ils regardent à leurs pieds pour s'assurer qu'un serpent ne s'enroule pas à leurs jambes. Cette inquiétude les gêne pour prendre une pose triomphante au passage des bateaux mouches.

Desflutes essai d'entonner de nouveau :

—Viens dans ma nacelle...

Mais il chante plus faux que jamais, si faux qu'il s'en aperçoit et se tait.

Ils n'avancent pas vite, pourtant ils arrivent sans accident jusqu'au point des Invalides, mais voilà que l'hélice diminue sa vitesse, elle tourne de plus en plus lentement, elle finit même par s'arrêter. Pourtant, le foyer est plein de houille flambante e manomètre indique une forte pression.

D'où provient cet arrêt?

Nos mécaniciens novices en cherchent la cause. Ils examinent les pièces de la machine. Ils s'aperçoivent qu'un tampon de cambouis engagé dans l'articulation de la bielle l'empêche de manœuvrer. Ils se mettent en devoir de l'enlever avec leurs doigts, car ils n'ont aucun outil pour cela.

Tout à coup, un double cri de douleur retentit. La vapeur, s'échappant en sifflant de la soupape soulevée, a frappé Perdreau d'un jet brûlant en peine figure. La bielle dégagée, en se mettant en mouvement, a saisi et pincé cruellement les doigts de Desflutes.

D'un même mouvement, chacun se précipite vers le bord du bateau le plus proche de lui, et plonge dans l'eau, celui-ci sa main, celui-là son visage.

Ils se relèvent, se retournent et se regardent L'enthousiasme n'illumine pas leurs traits. Desflutes roule son mouchoir autour de ses doigts. Perdreau tamponne avec le sien sa joue droite, où se gonfle une grosse cloche blanche.

Le capitaine du *Flambard* comprend la nécessité de relever le moral de son équipage. Il tire sa montre et dit :

—Le *Le Lapin* est en train de fricoter notre déjeuner.

Desflutes regarde aussi sa montre et ajoute en grommelant.

—Il est dix heures. Nous devrions déjà être à Suresnes !

—Bah ! répliqua Perdreau. Nous serons un peu en retard. Nous n'en aurons que meilleur appétit.

Jetez donc du charbon dans le foyer, pendant que je tiens le gouvernail.

—Jeter du charbon dans le foyer !...reprend à part lui Desflutes dont l'humeur s'est assombrie. Pourquoi n'en jette-t-il pas lui-même ? c'est parce qu'il a peur de la bête qui est enfermée dans le coffre. Il aime mieux que ce soit moi qui risque ma vie! Si cette vipère ou cet aspic allait me planter ses crocs dans dans le mollet ! Il y a de ces animaux dont le poison tue en moins de dix minutes...

Alors il prend sa voix la plus indifférente et dit à son compagnon :

—Si vous le voulez, c'est moi qui tiendrai le gouvernail, car, avec mon doigt écrasé, il me sera peu facile de manœuvrer la hachette et la pelle.

—Il vous serait bien plus difficile de contenir la barre, réplique Perdreau. Le courant est d'une violence !...

Et il demande d'un air bonhomme :

—Auriez-vous, par hasard, peur du fameux serpent ?

—Peur ! Moi? Allons donc ! réplique Desflutes d'un ton fanfaron. Pour qui me prenez-vous ?

Et, brusquement, il ouvre le couvercle tout grand; seulement sa main tremble. Avec des mouvements rapides, fiévreux, il bourre le foyer de charbon, en pensant :

—Mau lit *Flambard*, arrive vite à Suresnes que j'y sois débarrassé de toi, ou sauté!

Comme s'il comprenait cette injonction, le bateau accélère sa marche. En vingt minutes il atteint le Point-du-Jour. Il laisse loin derrière lui les barques des canotiers et rivalise avec les mouches et les express. Le plaisir de la vitesse chasse les pensées noires et les deux navigateurs qui n'avaient pas échangé un mot entre le pont de Grenelle et le viaduc, se remettent à bavarder au sortir de Paris.

Entre le ciel sans nuage et l'eau limpide qui le reflète, les iles vertes caressent leurs peupliers. Très haut, les hirondelles volent, entrecroisant leurs courbes. Sur les rives, des couples, vêtus de couleurs gaies, marchent en se donnant le bras. A la surface du fleuve, des carpes sautent et retombent dans un cercle qui s'élargit.

Perdreau et Desflutes oublient les trois heures d'attente avant le départ, leur vêtements salis, les points brillants aperçus dans le coffre à charbon, la joue brûlée et les doigts pincés, et ils conviennent que leurs collègues ont vraiment eu tort de ne pas les accompagner.

Ils ont bon appétit et se réjouissent à l'idée du déjeuner dont Perdreau détaille le menu :

—D'abord du saucisson, puis un lapin en gibelotte—c'est le plat obligé au cabaret du *Père Lapin*—ensuite un poulet rôti...

Desflutes croit déjà sentir le fumet de ce poulet. Il ouvre les narines d'une façon gourmande.

Ensuite, ils forment des projets pour les vacances. Ils s'arrangeront pour prendre leurs quinze jours de congé en même temps, au moment des régates du Havre. Ils descendront la Seine avec *Flambard*. Perdreau aura soin d'acheter du petit charbon pour qu'on ne soit pas obligé de le casser.

Ils ne mettront pas plus de quatre ou cinq jours pour accomplir leur voyage en se maintenant à la vitesse qu'ils atteignent en ce moment.

A Suivre